



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2026 et le PTI (Programme Triennal d'Immobilisation) seront adoptés.

Cette séance se tiendra jeudi le 18 décembre 2025 à 19h30.

Les délibérations du conseil et la période de question porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 10^e jour de décembre 2025.


Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de décembre 2025.


Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier